

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 22 JANVIER 2025

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Nassima LAGROUNI, Véronique MOULLET-BOUCHARDY Conseillères
municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Stéphane JOYE, Livio LANZA, André PHILIPP, Pascal
RAEMY, Denis van LEEMPUT, Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

Excusé.e.s :

Mme Irène MAIO, Conseillère municipale

MM. Didier HENRIOD José NODA GONZALEZ et Ludovic ZBINDEN, Conseillers
municipaux

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invités :

MM. Marc BERNILLON, Jonathan MALFOY, SIACG

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Sophie PALMERINI

ORDRE DU JOUR

- I. **CMNet / MISE À JOUR DE L'APPLICATION
PRESENTATION PAR LE SERVICE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE (SIACG)**
- II. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**
- III. **RAPPORTS DE COMMISSIONS**
- IV. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**

- V. **ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DÉCEMBRE 2024 :**
– D'AUGMENTER L'ENVELOPPE SPORTIVE 2025 DE CHF 450'000.00 A CHF 800'000.00.
- VI. **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE – MODIFICATION**
- VII. **MOTIONS**
- VIII. **QUESTIONS ET DIVERS**
-

Mme HENRIOD, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse Mme MAIO, MM. NODA GONZALEZ et ZBINDEN, membre du Conseil municipal, M. APOTHELOZ, Adjoint au Maire, ainsi que l'arrivée tardive de M. HENRIOD (qui rejoindra à la fin de séance).

I. **CMNnet / MISE À JOUR DE L'APPLICATION**

Présentation par le SIACG aux membres du Conseil municipal sur l'évolution de l'application.

II. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 11 DÉCEMBRE 2024**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

M. RAEMY aimerait s'assurer qu'il est autorisé de mentionner dans un procès-verbal du Conseil municipal les résultats nominatifs des votations des commissions.

Mme SNEIDERS explique qu'à partir du moment où ceux-ci ont été insérés dans un rapport de commission et lus en séance plénière, il est possible de le faire.

M. RAEMY souligne que dans le cas auquel il fait référence, ces résultats ont été énoncés, mais pas rapportés officiellement. Mme SNEIDERS ajoute qu'ils ont pu l'être lors de séances précédentes.

Cette explication semble peu probable pour **M. RAEMY**, car il souligne que le procès-verbal n'a pas encore été approuvé. Il indique que dans ce procès-verbal (11 décembre 2024), Mme LAGROUNI mentionnait les résultats des votes, qui était de 5 voix pour et 1 abstention. Il précise ne pas contester que les propos ont été tenus, mais il s'interroge seulement sur l'aspect juridique de la question. Pour **Mme SNEIDERS**, le rapport de commission, lu en séance plénière, a été validé depuis.

M. RAEMY conclut que si la Présidente de la commission considère que ce qui a été fait lui convient, alors cela lui convient également. M. RAEMY déclare avoir toujours entendu dire que les procès-verbaux des commissions étaient confidentiels. **M. RAEMY** la remercie pour ces explications.

Sans autre remarque ni question, **la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est approuvé par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente demande s'il y a des commissions.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

M. RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le 14 janvier 2025 à 18h30. Les points suivants ont notamment été traités :

- **Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics / modification**

Le recours contre la prise en charge (partielle pour les seniors et totale pour les jeunes) par le canton a été rejeté. Le règlement communal doit être mis à jour.

Les membres de la commission valident à l'unanimité les modifications ainsi que le maintien de la subvention communale en faveur des seniors de CHF 100.00.

Ils invitent les membres du Conseil municipal à voter la délibération qui leur ait soumise ce soir.

- **Associations sportives**

Les membres de la commission ont souhaité rencontrer les délégués des comités, afin de faire connaissance lors d'un échange convivial.

La rencontre, prévue le 6 mars, a été déplacée au 8 avril 2025 à 20h00. Les membres des comités, de la commission et de l'Exécutif seront invités.

- **Borne de réparation pour vélo**

Le TCS avait abordé la Commune pour installer une borne de réparation. Après réflexion, les membres de la commission sont favorables de mettre ce projet en suspens. En effet, cette borne n'est pas une plus-value pour les habitants et de plus, l'emplacement qui doit se trouver sur le parcours des cyclistes-voyageurs, n'est pas opportun.

La Présidente remercie pour le rapport.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente prend la parole.

Séance du 11 décembre 2024

Pour donner suite à la séance du Conseil municipal du 11 décembre dernier, il semble important et nécessaire à la Présidente de rappeler ce qui suit.

S'agissant des travaux des commissions, premièrement, l'article 67 du règlement du Conseil municipal précise, dans son second alinéa, sur la même proposition, qu'il peut y avoir des rapports de majorité et de minorité. Dans ce cas, le Conseil municipal ouvre d'abord la discussion sur le rapport de majorité et ensuite sur celui de minorité. Il s'agit effectivement de ce qui s'est déroulé lors du Conseil du 25 novembre 2024, et cet article la conforte dans l'idée que la procédure suivie était correcte, contrairement aux dires de M. NODA GONZALEZ.

Secondement, l'article 67, de ce même règlement, précise que le procès-verbal des séances de commissions n'est pas public. Or à plusieurs reprises, Mme LAGROUNI et M. NODA GONZALEZ ont donné lecture des procès-verbaux de la commission culture et manifestations, et de la commission des finances. Ils ont même donné des noms par rapport aux résultats alors que la Présidente avait toujours compris que cela n'était pas autorisé.

La Présidente souhaite aussi préciser que les procès-verbaux des commissions sont validés lors de la séance suivante de la commission concernée. Lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre, la commission culture et manifestations ne s'était pas revue et que, par conséquent, le procès-verbal n'avait pas pu être validé par les membres de la commission, d'où le manque de remarques peut-être de certaines personnes qui en font partie.

La Présidente en a terminé avec sa communication. Elle remercie son auditoire.

La Présidente passe la parole à **M. NOVELLE**.

Test des sirènes

Le test des sirènes aura lieu le 5 février prochain.

Signalisation – chemin des Écrevisses

Lors de la séance du 11 décembre 2024 du Conseil municipal, Mme MOULLET-BOUCHARDY avait relayé le constat d'une habitante, qui s'était plainte que la signalisation verticale à l'entrée du chemin des Écrevisses était trop basse. Le panneau a depuis été réhaussé.

Mme MOULLET-BOUCHARDY indique qu'elle comptait évoquer ce point dans les divers. Elle tient à remercier M. NOVELLE de s'en être occupé et transmet les remerciements de cette habitante, pour la rapidité et l'efficacité de son intervention.

Fondation communale pour le chauffage

Comme évoqué en séance de commission finances, il avait été évoqué le fait que des propositions d'économies et de stratégies seraient formulées. M. NOVELLE informe que l'Exécutif reviendra devant les Conseillers municipaux lors d'une séance de la commission des finances, qui se tiendra le 20 mars 2025 à 20h00. Une invitation sera envoyée par le secrétariat général sur CMNet.

Budget/dette

Séance du 11 décembre 2024 – propos tenus par M. ZBINDEN (page 104)

M. NOVELLE revient sur les propos tenus par M. ZBINDEN lors de la dernière séance du Conseil municipal, concernant le budget. Il donne lecture desdits propos (relatifs à la hausse des estimations fiscales) que M. NOVELLE juge alarmistes ou électoralistes : « [M. ZBINDEN] demande de réduire cette marge-là pour garantir le prochain pont avec les comptes 2025. Il ose espérer que la marge sera alors très importante et qu'il sera possible d'amortir les plus de CHF 9'000'000.00 de dettes que la Commune a encore aujourd'hui. » M. NOVELLE déclare que plusieurs de ces affirmations sont fausses, raison pour laquelle il s'apprête à les rectifier, en précisant que la comptabilité communale est très difficile à comprendre et qu'il est ainsi préférable de ne pas se prononcer quand on ne maîtrise pas le sujet.

Tout d'abord, la dette n'est pas intégrée au budget de fonctionnement, mais au bilan.

Ensuite, M. NOVELLE déclare ignorer où M. ZBINDEN a trouvé plus de CHF 9'000'000.00 qu'il annonce. En effet, à ce jour, la dette communale s'élève à CHF 6'345'000.00, soit un tiers de moins qu'annoncé.

Par rapport à cette dette, la Commune paie des intérêts d'environ CHF 76'000.00, qui sont inscrits au budget de fonctionnement.

M. NOVELLE informe également les Conseillers municipaux qu'*a contrario*, la Commune dispose de liquidités, qui sont plus élevées que la dette, de CHF 50'000.00.

Par conséquent, la situation financière de la Commune n'est pas préoccupante.

De plus, Aire-la-Ville dispose d'une immobilisation corporelle (autrement dit, tous les biens qu'elle pourrait vendre) de plus de CHF 7'500'000.00, tels que le bâtiment de la rue du Vieux-Four 64, l'épicerie et l'ensemble des terrains communaux. Ainsi, en cas de manque de liquidités, la Commune pourrait vendre des biens.

M. NOVELLE rappelle également qu'une crèche a été construite il y a peu et que celle-ci a été entièrement financée grâce aux liquidités de la Commune, sans devoir recourir à un emprunt. De même, le dernier bien acquis par la Commune d'Aire-la-Ville, 64 rue du Vieux-Four, pour un montant de CHF 2'500'000.00, a lui aussi été payé avec des fonds propres.

M. NOVELLE ne peut donc pas accepter d'entendre que la Commune a plus de CHF 9'000'000.00 de dettes alors qu'elle dispose d'un important patrimoine.

Enfin, plus bas dans le procès-verbal de cette même séance du 11 décembre 2024, M. ZBINDEN mélange les amortissements, qu'il évalue à CHF 680'000.00 (alors qu'ils sont de CHF 30'000.00 de moins) et déclare que si la Commune réalisait plus d'économies sur le budget, elle pourrait réduire ces amortissements. Cependant, dans les faits, ces amortissements qui sont inscrits au budget de fonctionnement, sont des amortissements économiques. M. NOVELLE rappelle qu'il s'agit donc de valeurs (et non de liquidités), qui agissent comme de l'épargne. Chaque année, cet amortissement économique est là pour servir à combler un éventuel déficit. M. NOVELLE insiste sur le fait que la comptabilité communale est particulièrement complexe à comprendre et il recommande à tous de bien se renseigner avant de rapporter de faux propos, et de poser des questions en séance plénière, ce qui évite en même temps d'induire en erreur les collègues et la population.

La Présidente passe la parole à **M. RAMBACH**.

Fête des promotions

Comme chaque année, une séance d'organisation avec les partenaires est prévue. Il avait été demandé à Mme RAMBACH de pouvoir agender cette séance un peu plus tôt dans l'année, mais en raison de l'assemblée générale de l'Amicale des pompiers, qui se tiendra le 4 mars, la réunion de la commission école et petite enfance ne pourra pas avoir lieu avant le 11 mars 2025. Un courriel sera envoyé, mais s'il devait y avoir des demandes ou des envies particulières, il conviendrait de lui en faire part durant le mois de février, pour permettre de bien préparer la séance et anticiper les demandes.

Mme RAMBACH souligne ensuite que les membres de la commission qui ne pourraient pas être présents à cette séance auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'adresser à elle en amont. Elle ajoute que, dans les faits, les membres de la commission sont présents à la séance, mais ce sont ceux qui travaillent le jour de la fête, soit les associations et les partenaires (amicale des sapeurs-pompiers, l'Association des parents d'élèves, le corps enseignant) ainsi que le personnel de la Commune qui font des propositions pour lesquelles ils s'engagent à les réaliser.

Fête de l'Escalade

La Fête de l'Escalade a représenté un moment mémorable, avec de nouveaux projets d'animation, tant pour les enfants qu'à l'attention des parents, ce qui a été extrêmement apprécié.

Concert du chœur d'hommes de Cartigny

Le concert s'est tenu à l'église d'Aire-la-Ville, dans une salle pleine. Les membres du chœur d'hommes étaient enchantés et souhaitent pouvoir renouveler l'expérience en décembre 2025.

Fenêtres de l'Avent

Les propositions d'animation autour des fenêtres de l'Avent étaient nombreuses cette année, dont celle de la Mairie. C'était par ailleurs le dernier événement organisé par l'association l'Aire-de-Rien. Mme RAMBACH félicite tous les participants.

Solidarité internationale

Chacune des associations humanitaires soutenues par Aire-la-Ville – Kombit-Haïti, l'Association des communes de la Champagne pour une aide au centre de formation de Pô au Burkina et l'Association Assamba, au Cameroun – remercient vivement le Conseil municipal d'Aire-la-Ville pour les subventions allouées en 2024. Toutes ont rédigé des rapports, que Mme RAMBACH propose de mettre à disposition des membres du Conseil municipal sur le CMNet.

Tableau – Don

La Commune a reçu en don un magnifique tableau de la dernière exposante du mois de novembre, Mme Zeynep ROVALETTI-TÜRMEEN. Mme RAMBACH l'a chaleureusement remerciée. Celui-ci est exposé dans la salle du Conseil municipal.

V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DÉCEMBRE 2024 :

- D'AUGMENTER L'ENVELOPPE SPORTIVE 2025 DE CHF 450'000.00 A CHF 800'000.00.

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote la décision susmentionnée.

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 11 décembre 2024 est acceptée par 8 pour, 0 contre et 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE – MODIFICATION

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Mme LAGROUNI demande pourquoi les adultes ne bénéficient pas d'une augmentation de la subvention, étant donné que la Commune économise sur les jeunes grâce au canton.

M. RAEMY explique qu'il s'agit simplement d'un maintien de la subvention des seniors et non d'un transfert.

Mme LAGROUNI insiste sur le fait que la commune économise sur les jeunes.

M. RAEMY est d'accord sur le fait qu'il n'y a plus rien à payer pour les jeunes, mais il n'y a pas eu d'augmentation souhaitée pour d'autres postes. Les seniors bénéficiaient déjà d'un soutien de CHF 100.00 qui a été maintenu.

Mme LAGROUNI demande pourquoi la subvention des adultes n'a pas été augmentée. **M. RAEMY** déclare que le sujet n'a pas été relevé en commission.

Mme MOULLET-BOUCHARDY ajoute que le but était de favoriser les enfants et les personnes âgées, mais les actifs n'ont pas été mentionnés, probablement dans le sens où, financièrement, ils peuvent plus assumer les frais que les enfants ou les aînés. Concernant les seniors, l'objectif est notamment de leur éviter de prendre leur véhicule pour se rendre en ville. Étant donné qu'ils bénéficient d'une subvention de CHF 200.00 du canton et d'une autre de CHF 100.00 de la Commune, leur abonnement leur coûte CHF 100.00 au lieu de CHF 400.00.

Sans autre remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 6 décembre 2023 ;

vu le rapport de la commission sports, loisirs, mobilité douce du 14 janvier 2025 ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 6 décembre 2023, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, dès son approbation par le canton.

La délibération est acceptée par 7 pour, 1 contre (Mme LAGROUNI), 0 abstention.

VIII. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion.

Aucune motion n'est proposée.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des divers.

M. JOYE

- Sortie de ski du 18 janvier 2025 : la première sortie de ski 2025 organisée par la Commune a eu lieu le samedi 18 janvier 2025, aux Contamines-Montjoie. M. JOYE annonce avoir pris quelques photos qui, il l'espère, se retrouveront dans le bulletin d'information. Pas moins de 35 personnes ont participé à cette magnifique journée ensoleillée dans cette station haut-savoyarde, à ski, à snowboard ou à pied. Les personnes présentes ont été agréablement surprises par la présence de nombreux jeunes de la Commune pour cette sortie. De plus, M. JOYE a pu compter sur le soutien de ses collègues, à savoir Mmes HENRIOD, MOULLET-BOUCHARDY et M. LANZA, tout au long de cette escapade, et il les en remercie.

M. LANZA confirme qu'il s'agissait d'une belle sortie et que voir ces nombreux jeunes faisait plaisir, dont des adolescents qui n'étaient pas nécessairement accompagnés par leurs parents. Il en profite pour remercier M. JOYE pour l'organisation et recommande à tous d'être présents pour la prochaine sortie, qui aura lieu le 8 février prochain (aux Gets). Un rappel a été effectué dans le car pour les personnes déjà présentes en janvier.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 20h45.